

Paudex, le 23 mai 2019
BM/mra

Consultation – Loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation

Madame, Monsieur,

Nous avons étudié avec attention le projet de loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation.

Objectifs du projet

La présente révision de la loi poursuit plusieurs objectifs. Premièrement, la mise en place d'instruments d'encouragement de la Confédération ne doit plus être conditionnée à la participation à des programmes de formation de l'Union Européenne. Ainsi, les deux instruments d'encouragement possibles (association aux programmes d'encouragement internationaux / mise en œuvre de programmes suisses) sont mis sur un pied d'égalité.

Le deuxième objectif est d'amener des compléments formels, sur la forme et le fond, et de préciser certaines notions.

Enfin, il est précisé que cette révision ne poursuit pas l'objectif de créer de nouvelles mesures d'encouragement, mais vise à assouplir les instruments existants qui ont fait leurs preuves et à améliorer la cohérence entre eux.

Des échanges aussi bénéfiques que nécessaires

Un système de formation performant est la clé d'une économie forte et d'une société épanouie. En particulier, l'adéquation entre les besoins des entreprises et le contenu des formations doit être un principe de base.

La mobilité des étudiants et la coopération entre instituts de formation sur le plan international répondent à ce principe. La découverte d'autres lieux, d'autres gens, d'autres approches est enrichissante et apporte une véritable plus-value dans le cadre de la formation. L'ouverture d'esprit, la capacité de remise en question, d'innovation, et l'aptitude à évoluer dans un environnement multi-culturel sont des compétences essentielles dont les entreprises ont besoin face à l'évolution de la société et en particulier du monde du travail. En ce sens, des conditions-cadres permettant la poursuite de ces objectifs sont aussi nécessaires que souhaitables.

Une nécessaire égalité...

La loi actuellement en vigueur ne prévoit pas d'ancrage équivalent pour les deux instruments possibles (association aux programmes d'encouragement internationaux / mise en œuvre de programmes suisses) visant à encourager la mobilité internationale.

L'élément principal de ce projet est de faire en sorte que la mise en place d'instruments d'encouragement de la Confédération ne soit désormais plus conditionnée à la participation à des programmes de formation de l'Union Européenne. Les deux instruments possibles sont donc désormais comparables.

Cette évolution est bienvenue, permettant ainsi la mise en œuvre de programmes suisses lorsque la participation à des programmes européens est menacée, s'agissant d'une mesure de rétorsion régulière de l'UE envers notre pays dans le cadre des relations bilatérales.

...qui ne doit pas être un oreiller de paresse

La mise sur un pied d'égalité de ces deux instruments ne doit pas empêcher le Conseil fédéral de continuer à s'engager activement en faveur de la participation de la Suisse aux programmes européens tels qu'Erasmus+.

Depuis 2014, la nouvelle génération du programme Erasmus+ ne se limite plus à aux étudiants des hautes écoles, mais a élargi son accès à tous les niveaux, de l'école obligatoire au secteur tertiaire en passant par la formation professionnelle, la formation des adultes et le domaine extrascolaire.

La participation à ces programmes est nécessaire pour garantir la compétitivité de nos instituts de formation et offrir des possibilités de formation ainsi que de développement des softs skills aux personnes en formation.

Position du Centre Patronal

Le Centre Patronal est convaincu que l'adéquation entre les besoins des entreprises et le contenu des formations doit être un principe de base. Le système de formation doit préparer de manière appropriée les jeunes au monde du travail, afin que les entreprises puissent trouver les collaborateurs et les compétences dont elles ont besoin.

Cela passe aussi par l'encouragement de la mobilité des étudiants et par la coopération entre instituts de formation sur le plan international, permettant le développement de compétences et le renforcement de la compétitivité de notre système de formation. La mise sur pied d'égalité des principaux instruments (association aux programmes d'encouragement internationaux / mise en œuvre de programmes suisses) est bienvenue au vu du contexte international et pour sert la poursuite des objectifs précités.

Considérant ce qui précède, nous approuvons le présent projet.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Centre Patronal



Baptiste Muller